VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATAIRE.

In Re Liquidation de A. Marx Picture Frame Co., Ltd.

No 93.958—Cour Civile de District—Division A.

Le Stock Entier en Commerce, Installations, Comptes courants, Meubles de Bureau et tout ce qui y appartient de la A. Marx Picture Frame Co, Ltd.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, Encanteur— Bureau 322 rue Baronne — MERCREDI, le 10 août 1910, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 617 rue du Canal, entre Passage de la Bourse et la rue de Chartres; aussi après à l'entrepôt 527 rue Conti, entre Decatur et Chartres. Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 27 juillet 1910, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, remplaçant l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété mobilière ci-après décrite :

Fonds de magasin se composant de : Un assortiment de portraits encadrés, miroirs encadrés, portraits non encadrés, boites à médecines, rayons, porte-chapeaux, f lmes, vases, cadres en métal, porte-ombrelles, rouleaux de crêpe, matériaux pour artistes, boites pasteur bro sse sablées, couleurs à l'eau, passepa tout, papier à dessin, peinture d'huile, cash register, coffre-fort en fer, meubles de bureau, tables, contenu d'installations de bureau, vitrines, montres comptoirs, installations d'éclairage électrique, éventails, rouleaux de papier, vitres, cadres.

A la fabrique 527 rue Conti, moulures de toutes descriptions, rouleaux papier à emballage, à paquets, cadres, vitres de toutes grandeurs, mitre machine, un lot de comptes courants etc., etc., le tout d'après un inventaire de A. B. Leopold, notaire, actuellement sur filière au bureau de l'encanteur No 322 rue Baronne.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Edgar M. Cahn, avocat du liquidateur.

28 juil—28 31—août 7 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

J. P. Schaeffer et als vs United Burial Co., Ltd.

No 93,963—Cour Civile de District—Division B.

Contenu de l'Etablissement de Pompes Funèbres de United Burial Co., se composant de Chevaux, Harnais, Vêtements, Voitures, Buggies, Corbillard, Meubles de Bureau et Installations, Meubles de Salon, etc.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur — MARDI, le 9 août 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux, 831 rue Champs Elysées, entre Dauphine et Bourgogne, il sera vendu à l'enchère en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 27me jour de juillet 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété immobilière ci-après décrite, à savoir:

Sept chevaux, six jeux de harnais doubles, deux jeux de harnais simples, sept cases de staff [illegible], huit sacs d'avoine, 4 voitures, deux coffres-fort en fer, bureau élevé, trois chaises, une chaise haute, 30 vêtements mortuaires, à ceiling boards, 6 candélabres, 9 paires de tabourets, 6 tapis, 2 livres d'écurie, 1 vitrine pour cercueil, 3 bureaux, 1 ameublement de salon et couverture, 26 chaises en bois, 3 chaises à bascule, table et rideaux, 6 balais, 1 balle d'éponges, 4 douzaines bas, 2 boites voiles, 6 rouleaux de ruban, 9 grands morceaux de chamois, 1 petite table, 6 rouleaux de crêpe, 42 fenêtres, 3 paires de rideaux, 1 panier pour transporter les corps, 1 lot de foin, 5 crochets, 2 paniers à papier de rebut, 1 fluide d'embaumeurs, 2 baggies d'entrepreneur, 1 fourgon, 1 machine à écrire Monarch, 1 corbillard, etc., etc., le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Teutonia Bank & Trust Co., Receveurs.

28 juil—28 31—août 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cora Merore vs Mme Annie Oestarly, veuve de Pierre Merore, et tutrice de Simon P. Merore.—No 92,350—Cour Civile de District—Division B.

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Septième District.

4 Terrains rue Spruce, entre la rue Short et l'avenue Carrollton, l'ilet Cohn.

1 lot rue Short, entre les rues Cohn et Spruce, ilet ave Carrollton

1 Lot sur l'avenue Leake, borné par les rues Oak, Général Ogden, Eagle et Plum.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur— MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mars 1910, et aussi d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte le 17 mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera offert à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 255, borné par les rues Spruce, Cohn, Carrollton et Short, les lots F et G mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Les lots H et I mesurant chacun 45 pieds de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot J mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Short, sur 125 pieds de profondeur.

2. Une certaine portion ou étendue de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 144, borné par les rues Eagle, Oak, Général Ogden, l'avenue Leake et la rue Plum, désignée par la lettre E sur un plan d'arpentage daté du 22 décembre 1905, dressé par Chas. G. Dal'Isle, et mesurant 40 pieds de face à l'avenue Leake, 30 pieds dans le fond, et sur sa ligne de côté vers la rue Général Ogden il a une profondeur de 90 pieds 7 pouces, et sur la ligne de côté vers la rue Eagle il a une profondeur de 125 pieds.

Conditions—Les lots I et J dans l'ilet No 255, aux conditions de un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en un et deux ans en paiement par acomptes égaux devant être représentés par billets à recevoir daté de la date de l'adjudication et portant 7 0/0 d'intérêt de cette date, et la stipulation en l'acte de vente de 10 pour cent d'honoraires d'avocat s'il y a un procès pour forcer les paiements de la portion non payée du prix d'achat. La balance des terrains devant être vendus pour du comptant.

Les actes de vente pardevant James T. Nix, notaire, aux frais des acquéreurs; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

10 juil—10 17 24 31—août 7 14 16

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DE LA RUE POYDRAS

Résidence Double à Deux Etages

Nos 1721 et 1723 rue Poydras,

ENTRE LES RUES CLAIBORNE ET CLARA.

Un Voisinage avec un Avenir Assuré.

Angelo B. Colli, Exécuteur Testamentaire Baliff, vs Mme Essie Hopkins et als.

No 93,212—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

JEUDI, LE 4 AOUT 1910, A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre daté et signé en Cour ouverte, le 28 juin A. D. 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Clara (autrefois St Magdeleine), Perdido et Poydras, sur un plan par Geo. T. Dunbar, voyer, le 28 juin 1857, ledit lot mesurant trente [30] pieds sept [7] pouces et six [6] lignes de face à la rue Poydras sur [100] cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant six chambres de chaque côté et est connue par les Nos municipaux 1721 et 1723 rue Poydras.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payables en un et deux ans après date, garantis en leurs paiements par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale et les clauses usuelles de sécurité et portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cusso, notaire, aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec]

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, 336 rue Carondelet.

James B. Rosser Jr,

John Dymond Jr,

W. J. Waguespack, avocats.

3 juil—3 10 17 24 31—août 4

LE LAIT

LAROLA

DE BEETHAM

Conserve la peau, la maintient toujours fraiche et la préserve des gerçures et des irritations.

Excellent pour le teint.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

VENTE DE MARCHANDISES DE SAUVETAGE DU S. S. MOMUS,

Sur Barge, au pied de la rue Toulouse.

PAS DE LIMITE PAS DE RESERVE.

A l'Encan, LUNDI, le 1er août à 11 heures A. M. au pied de la rue Toulouse.

MARCHANDISES CONSISTANT DE

Sacs en papier, rouleaux de papier pour journaux, marchandises en caoutchouc, savons, matières imprimées, merceries, Dry Goods, candis, huile, papier pour toiture, liqueurs, bouchons, pierre à filtrer, souliers, chapeaux de paille, peintures, cols, cigares, verni pour souliers, fleurs artificielles, ferblanterie, lanternes, marchandises en boites, peintures pour toiture, capsules pour bouteilles, et autres objets trop nombreux pour mentionner.

Conditions—Comptant, toutes marchandises devant être emportées immédiatement de la barge après la vente, aux frais de l'acquéreur.

STROUBACK STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs, 322 rue Baronne.

29 juil—29 30 31—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. P. Schaeffer et Als vs United Burial Co. Ltd.

No 93,963 — Cour Civile de District Division B.

Excellente Maison de Résidence Simple à Deux Etages,

Avec grandes écuries.

No 831 avenue des Champs-Elysées entre Bourgogne et Dauphine.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., — Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, 30 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 27me jour de juillet 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient ou qui en fait partie, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'ilet No 17 (maintenant 230) borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Marigny, Bourgogne et Dauphine, sur un plan particulier de E. Boisson, en date du 2 janvier 1842, déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire et mesure en pied américain 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à l'avenue des Champs Elysées sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

Teutonia Bank & Trust Co., Receveurs.

28 juil—28 31—août 7 14 21 28 30

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

Clara Frentz vs les Mineurs George Oelkling ou Olkling et al.

Cottage double Nos 1033-35 rue Port.

A l'encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 4 août 1910.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN —En vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 27me jour de juin 1910 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 4 août à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le District Damney, Faubourg Washington, de cette ville, désigné par le No 27 de l'ilet No 11, compris entre la Promenade Bons Enfants (maintenant rue St-Claude) les rues Port, St-Ferdinand et Amour (maintenant rue Remparts) sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 21me jour de novembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure, en mesure américaine, vingt-huit (28) pieds de face à la rue Port sur cent trente-un (131) pieds, six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1033-35 rue Port.

Conditions — Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Arthur J. Peters, notaire. L'acquéreur devant payer toutes les cotisations et les taxes pour l'année courante, pour l'Etat et la ville, l'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0/0) comptant au moment de la vente chez

WILLARD & EISEMAN, Encanteurs, 623 rue Gravier.

E. W. Bischoff, avocat.

3 juil—3 10 17 24 31—août

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

B. C. Benson et Als vs Nova Kola Co. de la Louisiane.

No 94,185—Cour Civile de District—Division C.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, Encanteur—La Manufacture Unitée de la Nova Kola Co. de la Louisiane, le 6 AOUT 1910, à 10:00 heures a.m., la vente des articles au No 750 rue Baronne et à 11 heures, la vente des articles No 3017 rue Magazine, seront vendus à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 26 juillet 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Div. C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir — Le laboratoire et manufacture de Nova Kola Co. de la Louisiane, consistant en extraits, bouteilles, produits manufacturés, meubles de bureau, comptes courants, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

FREED & CO., Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 838 rue Gravier.

H. W. Robinson, avocat.

27 juil—27 31—août 6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Anne Stephens.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 93,592— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Octave J. Villeré, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Omer Villeré, avocat.

29 juil—29—août 2 7

Succession de Léonel E. Dupart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 93,967 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Rita M. Dupart, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas F. Butler, avocat.

26 juil—26—août 1 6

Succession de John Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93,890—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. P. Cerdill, administrateur de cette succession, serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Pyrot & Friedrichs, avocats.

23 juil—23 27—août 1

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Emplacement de Commerce et Résidence,

Coin de l'avenue Pacifique et de la rue Slidell,

Contenant Magasin sur le devant et quatre chambres de chaque côté, lumière électrique et gaz, couverture en ardoises et banquette en briques. Bon coin pour commerce.

Succession de Julia Kerner, veuve de William Sutherland

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division C—No 93,941.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 30 août, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS H. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 19 juillet 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désignés comme lots un et deux de l'ilet No 145, autrefois ilet No 22, lequel est borné par les avenues Elmira et Pacifique, avenue Slidell, autrefois Jackson et la rue Homer, sur un plan du quel lesdits lots forment partie connue comme la "Brooklyn Warehouse Company" dressé par W. T. Thompson voyer, le 7 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville pour références. Les dits lots mesurant comme suit: le lot No un, formant l'encoignure des avenues Pacifique et Slidell, autrefois rue Jackson, et mesurant trente deux (32') pieds un (1") pouce et cinq (5''') lignes de façade sur l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces et façade à l'avenue Slidell, autrefois rue Jackson. le lot No deux est contigu au lot No un et mesure trente deux (32') pieds, trois (3") pouces de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur de cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces entre lignes égales et parallèles, aussi une petite portion du lot No trois, lesquelles sont contiguës au lot No deux et laquelle portion mesure sur le côté du lot No deux, quatre (4') pieds, un (1") pouce et six (6''') lignes plus ou moins de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds, huit (8") pouces de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes les taxes dues y compris celles de 1910 ont été payées.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

P. F. Hennessey, avocat.

28 juil — 28 31—août 7 14 21 28 30

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE COTTAGE DOUBLE.

2308-10 rue Quatrième.

Succession de Elisabeth Murphy.

No 91,966—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 340 rue Carondelet — JEUDI, le 18 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 16 juillet 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, St-David, Liberté et Washington, désigné comme lot No 18 sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 22ème jour de novembre 1869, annexé à et partie d'un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 26me jour de novembre 1869, ledit lot étant situé d'après ledit plan à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St-David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt-sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant désignées par les numéros 2308-10 rue Quatrième.

Conditions—Une moitié comptant et la balance en un an, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses de sécurité, 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1910, l'acte de vente devant être passé pardevant Ernest Vidrine, notaire, et tous les certificats devant être aux frais de l'acquéreur; dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

K. V. Richard, avocat.

17 juil—17 24 31—août 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

440 rue Newton, coin Nunez.

Cottage double. Comptant chambres. rue asphaltée, sur ligne de chars.

Southene Henderson vs Mme Virginia Green. No 93,330—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C A Ramsey, Encanteur, bureau No 340 rue Carondelet.

MARDI, 16 AOUT 1910

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte le 6 juillet 1910 et signé en Cour ouverte le 12 juillet 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du Fleuve Mississipi, désigné par les numéros treize et quatorze dans l'ilet No cent cinquante-cinq, lequel est borné par les rues Newton, Franklin, Home et Monroe, lesquels dits lots mesurant en mesure française chacun trente pieds de face à la rue Newton sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No treize formant l'encoignure des rues Newton et Franklin.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1910, et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Jos. Lautenschlaeger, avocat.

14 juil—14 17 24 31—août 7 14 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Division E—No 58,119—Succession de Joseph Fernandez—Attendu que Mme Mary Brown, veuve de Raymond Fernandez et maintenant épouse de Rudolph E. Grevemberg, a produit des preuves devant la cour qu'elle a été nommée tutrice des mineurs, Julius Raymond, Forrest Francis, Antoinette Eloise et Vivian Beatrice Fernandez, tous résidents de la ville de Baie St-Louis, dans l'Etat du Mississippi; que lesdits mineurs ont des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane et que ladite tutrice désire transférer lesdites propriétés et effets hors de l'Etat de la Louisiane dans l'Etat du Mississippi, le domicile desdits mineurs.

En conséquence, avis est maintenant donné à toutes personnes intéressées, de donner les raisons (si elles en ont ou peuvent en avoir) dans les trente jours de la date du premier avis pour lesquelles la demande de ladite Mme Mary Brown, veuve de Raymond Fernandez et maintenant l'épouse de Rudolph E. Grevemberg, tutrice, ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

BY A. DUCOING, Député-Greffier.

29 juin—29—juil 5 10 15 20 29

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE AYANT ENVIRON TREIZE (13) ACRES DE TERRE DANS LA PAROISSE ST TAMMANY, PRES D'ABITA SPRINGS.

SUCCESSION DE Mme A. J. KIERAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 89,796.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 11 juillet 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue, à savoir:

Toutes ces deux certaines parcelles s'étendant et étant situées en la Paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane et décrit comme treize (13) acres de terre de la section trente-huit (38) dans le ville six (6) Sud rang No deux (2) Est Terre Greensburg, District de la Louisiane et connue comme l'étendue Powell ou "Head-Right" et comprise en deux étendues—

Premier—Commençant à un piquet sur la borne nord ouest de ladite section trente-huit (38) et connu comme le coin Nord Est de Milton Keen. Delà Sud 32 degrés, 30 minutes Est, huit chaines et vingt anneaux, delà nord 57 degrés, 30 minutes Est, 12 chaines et 19 anneaux. Delà Nord 32 degrés 30 minutes ouest, 8 chaines et 20 anneaux (cette ligne traverse le tas de sciure de bois) à un piquet sur ladite borne. Nord ouest de ladite section 38. De là Sud 57 degrés 30 minutes ouest, 12 chaines et 20 anneaux à un endroit du commencement. Conformément à un certificat d'arpentage dressé par J. M. Yates, voyer de la paroisse, le 23 septembre 1903. Deuxième. Commençant à un piquet posé à l'encoignure sud ouest de la parcelle de terre ci-dessus décrite. (Cette encoignure s'étend sud-est de la maison de Jeff Carpenter et est 8 chaines et 66 anneaux sud, 32 degrés, 30 minutes est de la borne du nord de ladite section 38, et 12 chaines et 65 anneaux nord, 57 degrés 30 minutes est de la borne ouest de ladite section 38. De là nord 57 degrés, 30 minutes est, 6 chaines et 68 anneaux à un vieux piquet posé avant. De là sud 32 degrés 30 minutes Est, trois (3) chaines et 43 anneaux piquet posé. Delà Nord 57 degrés, 30 minutes Ouest 8 chaines et 68 anneaux piquet posé. Delà Sud 32 degrés 30 minutes Ouest, 3 chaines et 43 anneaux à l'endroit du commencement, contenant trois (3) acres de terre plus ou moins d'après un arpentage fait par J. M. Yates, voyer de la Paroisse, le 16 novembre 1904 les deux dites parcelles de terre contiennent ensemble treize (13) acres de terre plus ou moins et conformément au dit arpentage fait par J. M. Yates, voyer de Paroisse, comme ci-dessus décrit. Etant la même propriété acquise par A. J. Kieran par achat de Fritz Hagel, d'après un acte passé pardevant Joseph E. Lancaster, notaire de cette paroisse de (St Tammany) le 15me jour d'août 1907, et dûment enregistré en le Bureau des transferts, livre No 48, folio 363 des archives de ladite Paroisse de St Tammany.

Les améliorations consistent en un cottage-résidence élevé contenant 5 chambres, galeries, grange, cabane pour voiture, bâtiments accessoires et arbres fruitiers, et environ une moitié d'acre en culture, bonne eau à un demi-mille des Sources d'Abita.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un et deux ans, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par lien de vendeur et première hypothèque et les clauses usuelles de sécurité. Doit faire un dépôt de dix [10 0/0] pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 juil—15 17 24 31—août 7 14 16

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICAIRE.

Succession de Edouard Vorbusch.

No 92,785—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Lac. Division B.

Maison de résidence simple et boulangerie No 834 rue Peniston, contenant 5 chambres et magasin, grande écurie et boulangerie.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau No 926 rue Union— JEUDI, le 4 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu le 30 juin 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan la propriété ci-après décrite:

1° Un morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Peniston, Constance et Général Taylor, désigné par la lettre D sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, le 19 septembre 1892, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le 5 novembre 1892, d'après lequel ledit terrain D commence à une distance de cent deux pieds du coin des rues Peniston et Magazine et mesure quarante-trois pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur sur la ligne du côté de la rue Constance de cent quatorze pieds trois pouces et quatre lignes; de là il s'étend à angle droit du côté de la rue Magazine sur une ligne parallèle à la rue Général Taylor, et perpendiculaire à la rue Constance et est l'extrême arrière ligne dudit morceau de terre une distance de trente pieds; de là, il s'étend, à angle droit, du côté de la rue Peniston, sur une ligne parallèle à la rue Magazine, et perpendiculaire à la rue Général Taylor une distance de seize pieds huit pouces; de là il s'élargit à angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Magazine, parallèle à la rue Général Taylor et perpendiculaire à la rue Constance, treize pieds; et de là s'étend à angle droit vers la rue Peniston sur une ligne perpendiculaire à la rue Peniston et parallèle à et plus proche de Magazine, une distance de quatre-vingt-dix pieds six pouces et deux lignes jusqu'à l'endroit commençant rue Peniston; et

2° Un autre morceau de terre situé dans le même district et carré que le terrain ci-dessus décrit contigu au même sur la ligne la plus proche de la rue Magazine, ledit morceau de terre est désigné par la lettre B sur un plan d'Edgar Pilié et de George Grandjean, voyers, en date du 29 septembre 1888, annexé pour référence à un acte passé pardevant B Rouen, notaire, en date du 16 octobre 1888 et mesurant d'après le dit plan comme suit: ledit morceau de terre est situé dans l'intérieur dudit carré à une distance de trente-six pieds de la rue Peniston et quatre vingt huit pieds quatre pouces de la rue Magazine et immédiatement à l'arrière des terrains désignés par les lettres B et C sur le dernier dit plan de Pilié et de Grandjean, voyers et a une largeur ou façade sur la ligne de terrain désigné par la lettre A sur ledit plan de treize pieds huit pouces sur une profondeur s'étendant vers la rue Général Taylor, entre lignes parallèles de seize pieds six pouces et deux lignes; ledit terrain étant borné devant, sur le côté le plus proche de la rue Peniston par un terrain désigné par la lettre A sur le plan de Pilié et de Grandjean, voyers, sur le côté le plus proche de la rue Magazine par lesdits terrains désignés par les lettres B et C sur ledit plan, et sur le côté vers la rue Constance, par le terrain ci-dessus décrit terrain D premièrement décrit; ledit terrain B est composé des extrêmes arrières des plusieurs terrains précédemment mentionnés B et C sur le susdit plan de Pilié et Grandjean, voyers.

Etant la même propriété acquise par Edouard Vorbusch, par achat, de Simon Hernsheim par acte pardevant Benjamin Ory, notaire, le 7 nov. 1894, inscrit dans le C. O. B. 155 folio 34.

Lesdites améliorations qui s'y trouvent se composent d'une seule bâtisse à un étage, résidence et boulangerie, portant le No municipal 834 rue Peniston.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la vente attestée par des billets de l'acquéreur payables à son propre ordre et par lui endossé portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance suivie aux droits du détenteur des billets; l'acquéreur payant en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1910, le coût de tous les certificats, et l'acte de vente passé pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il fera un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication pour assurer la vente entre les mains de

LOUIS HUFFT, Encanteur, 926 rue Union.

Benoit et Puel, avocats.

3 juil—3 3 10 17 24 31—août 4

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PETER APPEL ET EPOUSE.

No 93,851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D agissant pour l'Hon F. D. King juge de ladite Cour, Division B, absent en congé. Il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux rue Macarty, entre les rues Adams et Burlette SAMEDI, 30 juillet 1910, à 11 heures a m.

Un lot de meubles de maison et effets etc.

Conditions—Comptant.

DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur.

17 juil—17 24 30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Charlotte Mace, Veuve de August F. Bowman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 93,538—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par E. F. Bowman, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— W. F. Brewer, avocat.

30 juil—30 août 3 8

Succession de Mary Lenfen, Veuve de William Gehner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 93,820—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Salome Kloepfer, veuve de Henry Beckering, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Dart, Kernan & Dart, avocats.

30 juil—30—août 3 8

Succession de Mme Lydia Burnett White.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,007—Division D—Attendu que Salvador Hernandez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Lydia Burnett White, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —A. J. Peters, B. B. Howard, avocats.

26 juil—26 30—août 4

Succession de Mme Peter J. Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 94,071—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter J. Hagan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lawrence M Janin, avocat.

28 juil—28—août 1 6

Succession de Marie Octavie Maillot, Veuve de George Lhote.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 93,221—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Victor Roca, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Chas F. Claiborne, avocat.

27 juil—27—août 1 6

Succession de Dominick ou Dominico Lala.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 94,192—Division A—Attendu que L. Fred Andry a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dominick ou Dominico Lala, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier —Foster, Milling, Brian & Saal, avocats.

27 juil—27 31—août 5

Succession de Frederick T. C. Enquest.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 93,900—Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Laborde Enquest, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier —W. A. Wench avocat.

27 juil—27 31—août 5

Succession de Henrietta Dora Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 93,836 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Théodore Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Woodville & Woodville, Carleton E. Terjnsen, avocats.

27 juil—27 31—août 5

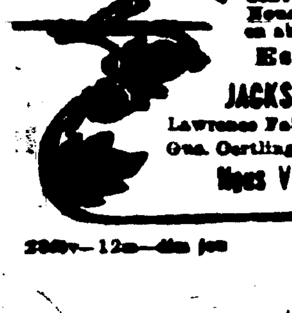

20 fév—12m—dim jeu

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No municipal 719 rue Lyon entre les rues Laurel et Constance (ilet borné par la rue Bordeaux).

Mme Louise Macarty, Veuve, vs James M. Conner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 90,124 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI le 11 août 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 175 borné par les rues Lyon, Laurel, Constance et anciennement Live Oak et Bordeaux; lesdits lots sont désignés par les Nos Treize et Quatorze et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Lyon sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Foster, Milling, Brian & Saal, avocats pour la demanderesse.

8 juil—8 15 22 29—août 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District

Portant le No Municipal 724 rue Lizardi, entre Royale et Dauphine.

Dominique Ouest vs Mme Philip L. Day.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 93,879—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 18 août 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le No 12 de l'ilet No 8, lequel est borné par les rues Royale (autrefois Casacalvo), Dauphine (autrefois Grands Hommes), Forstall et Lizardi. Ledit lot de terre mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent dix-huit pieds, trois pouces et une ligne; le tout conformément à un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, le 20me jour de septembre 1869, déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Charles A. Butler, avocat pour le demandeur.

15 juil—15 22 29—août 5 12 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison assortis etc.

Léonce F. Bermudez vs J. C. Gardina.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,145—En vertu d'un ordre de vente dans cette affaire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux et après désignés, MARDI, le 2 août 1910, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

En mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Foster, Milling, Brian & Saal, avocats pour le demandeur.

29 juil—29 31—août 2

AVIS AUX CREANCIERS.

Guy et Sam Stone vs John C. Stone Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 92,736 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le deuxième compte présenté par Nicholas R. Freeland, receveur dans l'affaire de Guy et Sam Stone vs John C. Stone Co., Ltd, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. W. Robinson, avocat.

26 juil—26 30—août 4

In re liquidation de King Bros & Sains, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,879—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par S. H. King, A. J. King, W. T. King et E. D. Gonzales, liquidateurs dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.— THOMAS CONNELL, Greffier.— Clegg, Quintero et Gidiere, avocats.

21 juil—21 25 30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Gertrude Gassence.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93,835—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Anton Weiss, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Woodville & Woodville, avocats.

21 juil—21 25 30